

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

**COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON  
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-18

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**L'an deux mil vingt-trois  
Le vingt-neuf mars**

NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
24/03/2023  
Convocation du Conseil du  
24/03/2023  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents** : tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2023 – budget assainissement – M49 qui présente la vue générale suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION**

**A – LES DEPENSES**

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	60 000,00
12	Charges de personnel	12 000,00
14	Atténuations de produits	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	106 716.30
042	Opération d'ordre	63 419.15
65	Autres charges de gestion courante	40 000.00
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	100 000.00
68	Dotations aux amortissements	2 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>396 135.45</b>

**B- LES RECETTES**

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	284 251.50
70	Produits des services	90 000,00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	3 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre	26 135.45
	<b>TOTAL</b>	<b>403 386.95</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****A – LES DEPENSES**

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	13 020.02
16	Remboursement d'emprunts	34 000,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	80 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
040	Opérations d'ordre	26 135.45
	<b>TOTAL</b>	<b>183 155.47</b>

**B- LES RECETTES**

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	106 716.30
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	63 419.15
1068	Dotations fonds divers	13 020.02
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>183 155.47</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget assainissement – M49 pour l'année 2023 à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

